

Image not found or type unknown



Succession d une maison de ma soeur

Par **Guess**, le **19/03/2012** à **17:00**

Bonjour, j'ai perdu ma soeur il y a 5 mois. L'affaire est compliquée, car il y a une enquête policière. Ma soeur n'était pas mariée, et n'a pas laissé de testament. Nous sommes 7 soeurs et mes parents, donc 50% pour mes parents et le reste aux soeurs. Nous sommes 2 à être en conflit avec 2 autres soeurs, elles voudraient que nous donnions notre part à mon père, comme ça il pourra payer les avocats, sans frais de succession. Mais je ne suis pas d'accord, je souhaiterais garder la maison de ma soeur. Puis-je faire traîner l'affaire et ne peut pas signer les papiers si oui pendant combien de temps? Mes parents ont 50 %, ce qui veut dire qu'ils ont la majorité?? J'avais laissé des biens et des meubles chez ma soeur, puis-je les récupérer en sachant que je ne parle pas à mes soeurs. Merci de votre aide